



Bienvenue à Morin-Heights
La capitale du ski de fond

Welcome to Morin-Heights
The Cross-Country Ski Capital

The Municipality of Morin-Heights maintains a cross-country ski and snowshoe trail network of 165 km linear km of which 60 km are trackset for classic skiing (including 20 km for skating), 90 km are for backcountry skiing, and 27 km are for snowshoeing.

Il est de votre responsabilité...
Pour diverses raisons, le parcours des sentiers pourrait être modifié. Il est important de vous informer au pavillon du Corridor Aérobique de Morin-Heights avant chaque visite pour vérifier les conditions des pistes et si des avis ou des modifications sont annoncés qui pourraient affecter le trajet qui vous intéresse.

It is your responsibility...
As trail routes are subject to change for various reasons, it is your responsibility to enquire at the Corridor Aérobique Pavilion on a daily basis about any notices, modifications or situations that may affect your chosen itinerary.

The users of any of the indicated trails in the network acknowledge that there are inherent risks and dangers attached to the practice of cross-country skiing and snowshoeing and assume full responsibility.

Règlements pour les sentiers de raquettes et de ski de fond (damés et nordiques)

- En cas d'urgence, composez le 9-1-1.
- Les chiens sont interdits dans les sentiers de ski de fond.
- Les chiens en laisse sont admis sur les sentiers de raquettes seulement.
- Les sentiers de ski de fond sont réservés aux skieurs seulement (pas de raquettes, de luge, de marcheurs, de motoneiges, etc.).
- Les skieurs et raquetteurs doivent stationner dans les endroits désignés sur la carte.
- Les billets journaliers ou les abonnements de saison doivent toujours être visibles.
- Les skieurs et raquetteurs doivent toujours demeurer en piste et respecter la signalisation.
- Vous devez skier dans la direction indiquée, pour votre sécurité.
- Ne pas vous promener seul et prévoir quitter le réseau une heure avant le coucher du soleil.
- Planifiez votre randonnée en vérifiant le degré de difficulté des pistes et leurs conditions.
- Il est interdit de laisser des ordures, de faire de feux, d'endommager les arbres et les clôtures.
- Enlevez vos skis lorsque vous traversez un chemin.

Rules and Regulations for snowshoe and cross-country ski trails (tracked and backcountry)

- Call 9-1-1, in the event of an emergency.
- Dogs are forbidden on all cross-country ski trails. Dogs on a leash are allowed on snowshoe trails only.
- Cross-country ski trails are for skiing only (snowshoeing, walking, tobogganing and snowmobiles, etc. are forbidden).
- Park only in designated areas indicated on map.
- Visibly display a valid trail ticket or seasons pass.
- Skiers and snowshoers must stay on trails and respect trail signage.
- Ski in the recommended direction for your safety.
- Do not travel on trails alone and plan to be off the trail network one hour before sunset.
- Check trail difficulty and conditions and plan accordingly.
- Do not litter, start fires or damage trees and fences.
- Remove skis when crossing roads.

Terrains privés
Environ 80% des sentiers traversent des propriétés privées grâce à la bonne volonté des propriétaires qui permettent l'existence de ce magnifique réseau. La majorité des ententes permettent l'utilisation des sentiers l'hiver seulement, c'est-à-dire entre le 1er décembre et le 15 avril. À défaut de respecter cette période autorisée, les sentiers pourraient être fermés. Les gens désirant faire de la marche à pied ou du vélo devront consulter la municipalité pour connaître les endroits permis.

Private Property
Approximately 80% of the trails cross private property, and it is primarily due to landowner's goodwill that such a magnificent network exists. The majority of these trails are for winter use only from December 1st to April 15. Failure to respect these dates could lead to permanent trail closures. People wishing to hike or bike should enquire at the municipality for permitted areas.

Trail use

Article 3.2 now states that it is prohibited to use a recreational trail for any use other than what it is designated for during the appropriate season as indicated by the trail signage. Example: cycling and walking are prohibited on cross-country ski trails during the winter. Failure to comply with any of the articles in the by-law will result in a \$200 fine.

Utilisation des sentiers

Un règlement municipal sur les nuisances couvre l'utilisation des parcs et sentiers. L'article 3.2 stipule désormais qu'il est défendu d'utiliser les sentiers récréatifs à d'autres fins que celles pour lesquelles ils sont conçus au fil des saisons, tel qu'indiqué par la signalisation dans les sentiers. Par exemple : les cyclistes et les marcheurs ne peuvent se promener dans les pistes de ski de fond l'hiver. Toute infraction à l'un ou des articles du Règlement sur les nuisances résultera en une amende de 200 \$.

Stationnement

Le règlement no 430 indique qu'il est interdit de stationner dans les rues en tout temps et que les contrevenants sont passibles d'une amende. Veuillez stationner et accéder aux pistes à partir des points d'accueil désignés.

Parking

Parking By-law 430 states that it is prohibited to park on streets and roads at all times and that offenders will be fined accordingly. Please park and leave from designated areas.

Réseau de sentiers de ski de fond et de raquettes de Morin-Heights et Corridor Aérobique
Morin-Heights Cross-Country Ski and Snowshoe Networks and Aerobic Corridor

ACCUEIL DU CORRIDOR AÉROBIQUE :

50, ch. du Lac-Echo, Morin-Heights.

POUR L'ENTRÉE DU CORRIDOR AÉROBIQUE ET DU RÉSEAU DE SKI DE FOND ET DE RAQUETTES

ENTRANCE TO THE AEROBIC CORRIDOR, THE CROSS-COUNTRY SKI AND SNOWSHOE NETWORKS

Services offerts / Services offered:
Billets et abonnements, cartes de partage, renseignements, toilettes et stationnement.
Tickets and season passes, maps, waxing table, information, washroom and parking.

Directions :

Sortie 60 de l'autoroute 15 N, Rte 364 O, à gauche au 1^{er} feu de circulation sur ch. du Village à Morin-Heights et à gauche sur ch. du Lac-Echo.

Exit 60 on Highway 15 N. Route 364 W, left at 1st set of traffic lights onto Village Rd, Morin-Heights and left on ch. du Lac-Echo.

Téléphone / Telephone : 450 226-1220 (en saison)
Télécopieur / Fax : 450 226-8786
www.morinheights.com

Ski Morin Heights :

227, rue Bennett, Morin-Heights (Québec) G4J 227-2020

Location de : raquettes, skis de fond, skis de telemark, terrain de camping et maternages.

Rentals: snowshoes, cross-country and telemark skis, camping & cabins.

12 km de sentiers de raquettes. Ticket office and snack-bar on-site.

URGENCE 9-1-1 EMERGENCY

